

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 5042 du 4 mai 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : IO CJ1102737S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 14011 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IO CJ1029456S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juin 2011 :

Lacroix Pierre	Nigend : 116 457	Numéro de livret de solde : 5 213 686
Lisanti David	Nigend : 164 099	Numéro de livret de solde : 8 020 356

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juin 2011 :

Paul Hervé	Nigend : 169 575	Numéro de livret de solde : 8 025 077
Olivo Lionel	Nigend : 157 459	Numéro de livret de solde : 8 014 381

Fait le 4 mai 2011.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'air,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ